

Le Recteur de l'Académie de Rennes
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs
D'Académie
Division des examens et concours
Monsieur le Directeur du C.N.E.D.

Rectorat

Rennes, le mercredi 14 décembre 2016

**Division
des examens
et concours
DEXACO**

Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de technicien supérieur
Moteurs à Combustion Interne – session 2017

Références :

- Code de l'Éducation, partie réglementaire, livret VI, Titre I, chapitre II, section 1 articles D612-30 et suivants portant sur les BTS
- Code de l'Éducation, partie réglementaire, livret VI, Titre IV, chapitre III, section 1 articles D643-1 et suivants portant sur les BTS
- Arrêté du 22 juillet 2008 définissant le contrôle de conformité des dossiers et l'utilisation de la note non valide au brevet de technicien supérieur
- Arrêté du 22 juillet 2008 modifiant les arrêtés de création de certaines spécialités de BTS en ce qui concerne l'évaluation de langue vivante
- Circulaire 2012-0323 portant sur l'organisation des épreuves orales de langues BTS du secteur industriel
- Arrêté du 3 septembre 1997 et annexes portant création et définition du BTS Moteurs à combustion interne et fixant les conditions de délivrance du diplôme

Dossier suivi par

Téléphone
02 99 84 83.50

Télécopie
02 99 84 83 96

Mél.
Ce.dexaco2@ac-rennes.fr

13, bd de la
Duchesse Anne
CS 24209
35042 Rennes Cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'académie de Rennes est chargée, pour la session 2017 de définir les modalités d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur Moteurs à Combustion Interne.

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN

a) Calendrier

Les épreuves écrites obligatoires de la session 2017 se dérouleront conformément au calendrier joint en **Annexe I**.

b) Regroupements des épreuves

L'académie de Rennes est pilote organisation nationale.

Un centre d'examen sera ouvert dans les académies de : Rennes, Lille, Arcueil, Rouen, Bordeaux, Nancy-Metz, Nantes, Poitiers.

Le Recteur de chaque académie déterminera le nombre de centres d'examen qui seront ouverts dans chaque académie et en informera l'académie pilote-organisation.

Les candidats isolés seront rattachés à une académie centre d'examen proche de leur domicile.

c) Livrets scolaires

Tout candidat inscrit dans un centre de formation doit fournir un livret scolaire. Seuls devront être utilisés les livrets scolaires conformes au modèle ci-joint en **Annexe II**.

L'académie pilote aura la charge de les reproduire et de les diffuser auprès des établissements concernés avant le début des épreuves écrites. Ces derniers les adresseront complétés à la Division des Examens de Rennes pour le 1 juin 2016 au plus tard.

d) Organisation générale

Papeterie :

Pour toutes les épreuves à correction non dématérialisée, le papier de composition « modèle de copie EN » sera utilisé par tous les candidats.

Pour l'épreuve de Mathématiques E2-A à **correction dématérialisée** (nouveau de la session 2017), le papier de composition à utiliser est le modèle « CMEN ».

Calculatrices :

L'usage des calculatrices est défini dans la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999.

Surveillance :

Surveillance des épreuves écrites et interrogations orales : elles ne sont en aucun cas assurées par les enseignants des classes d'origine des élèves. Ces derniers doivent toutefois être disponibles pendant le déroulement des épreuves dont ils ont assuré la préparation.

II -CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'EPREUVE DE LANGUE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 Août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite : cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45mn constituée de 2 parties

1 ° partie : compréhension de l'oral : 30 mn sans préparation

2 ° partie : expression orale en continu et en interaction : 15 mn assorties d'un temps de préparation de 30 mn

En application de la note du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012), l'épreuve orale ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats. Les académies d'origine arrêtent les lieux ; dates et heures des convocations Ces informations seront transmises aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Il est recommandé aux académies d'origine de transmettre les informations permettant de convoquer les candidats au moins un mois avant la date prévue des épreuves.

Les convocations des examinateurs sont de la responsabilité de l'académie d'origine.

III-CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE

Date de dépôt des dossiers supports de l'épreuve : le 19 mai 2017 avant 16h00, en 2 exemplaires dont 1 anonyme, dans le centre d'oral de l'épreuve.

Un candidat qui se présente individuellement à l'épreuve E 6 passe cette épreuve dans un établissement public comportant une section de techniciens supérieurs en MCI.

Le candidat présente l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolarisés et doit, s'il ne présente pas de dossier, se présenter dans l'établissement concerné un mois avant l'épreuve pour obtenir le sujet à traiter, (information transmise à l'intéressé par l'académie gestionnaire de l'organisation).

La soutenance se déroule dans les mêmes conditions que l'épreuve ponctuelle. S'il présente un dossier personnel, il est à déposer avant le 19 mai 2017 dans le centre d'oral.

Une grille d'évaluation sera à compléter par le jury lors du déroulement de cette épreuve, conforme au modèle ci-joint en **Annexe III**.

IMPORTANT : Mention NON VALIDE – NV.

Le contrôle de conformité du dossier de l'épreuve E6 sera à effectuer selon les modalités définies par les autorités académiques, en application de l'arrêté du 22/07/2008 – BO ESR n° 32 du 28/08/2008.

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de la Division
Des Examens et Concours



Jacques GUEGAN

ANNEXE I

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

Calendrier des épreuves

SESSION 2017

EPREUVES	DUREE	DATES	HORAIRES
EPREUVES ECRITES			
E2 - MATHEMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES (U22) Sous épreuve Sciences Physiques	2h00	Mardi 9 mai 2017	10h00 - 12h00 *
E2 - MATHEMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES (U21) Sous épreuve Mathématiques (Groupe B)	2h00	Mardi 9 mai 2017	14h00 - 16h00*
E1 : CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	4h00	Mercredi 10 mai 2017	14h00 - 18h00*
E5 : ETUDE DES MOTEURS (U51) Sous épreuve Exploitation d'essais moteurs	3h00	Jeudi 11 mai 2017	9h00 - 12h00 *
(U52) Sous épreuve Etude et analyse des moteurs	3h00	Vendredi 12 mai 2017	9h00 - 12h00 *
E4 : ETUDE DES CONSTRUCTIONS	6h00	Lundi 15 mai 2017	9h00 - 15h30 (1) *
EPREUVES ORALES, PRATIQUES ET FACULTATIVES			
E6 : EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE Soutenance - entretien	0h40 + 0h40	Du Lundi 12 juin au vendredi 16 juin 2017 pour une zone Du Lundi 19 juin au vendredi 23 juin 2017 pour la 2 ^{ème} zone	
Economie gestion (facultatif)	0h20	Calendrier des épreuves arrêté par l'académie pilote organisation	
E3 : ANGLAIS (POUR LES CANDIDTS ISSUS D'ETABLISSEMENTS NON HABILITES AU CCF)	0h45	Calendrier des épreuves arrêté par l'académie d'inscription	

*: les candidats ne sont pas autorisés à sortir avant la fin de la 2^e heure d'épreuve

(1) Dont 0h30 de pause pour le repas pris sous surveillance (arrêt du travail des candidats s'ils restent dans la salle d'épreuve pendant le déjeuner).

EXAMEN : B.T.S.				ANNEE DE L'EXAMEN	NOM (LETTRES CAPITALES) :			Prénom :	ETABLISSEMENT (cachet)
SPECIALITE : MOTEUR A COMBUSTION INTERNE					Prénom :				
CLASSE DE (année antérieure à celle de l'examen)				MATIERES ENSEIGNEES	CLASSE DE (année de l'examen)				APPRECIATIONS DES PROFESSEURS
1^{er} TRIM (ou seme.)	2^{ème} TRIM (ou seme.)	3^{ème} TRIM (si besoin)	Moyenne		1^{er} TRIM (ou seme.)	2^{ème} TRIM (ou seme.)	3^{ème} TRIM (si besoin)	Moyenne	
					1 – Culture Générale et Expression				
					2 - Mathématiques				
					3 – Sciences physiques				
					4 - Anglais				
					5 – Etude des constructions				
					6 Essais moteurs				
					7 – Etude des moteurs				
				8 Langue vivante étrangère II (facultative)					
				9 – Economie-gestion de l'entreprise (facultatif)					

AVIS DU CONSEIL DE CLASSE (3) ET OBSERVATIONS EVENTUELLES

COTATION DE LA CLASSE				Résultats de la section Cinq Dernières Années				DATE, SIGNATURE ET REMARQUES EVENTUELLES DU CANDIDAT
Effectif total de la classe	AVIS (4)			Années	Présentés	Reçus	%	
	Très favorable	Favorable	Doit faire ses preuves à l'examen					

(4) exprimée en % de l'effectif total de la classe (sans décimales)

	1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	2 MATHÉMATIQUES	3 - SCIENCES PHYSIQUES	4 - ANGLAIS	5 - ÉTUDE DES CONSTRUCTIONS	6 - ESSAIS DES MOTEURS	7 - ÉTUDE DES MOTEURS	8 - LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (FACULTATIVE)	9 - ÉCONOMIE & GESTION D'ENTREPRISE (FACULTATIVE)	
+ 10										VISA DU PRÉSIDENT DU JURY ET DATE
+ 8										
+ 6										
+ 4										
+ 2										
0										
- 2										
- 4										
- 6										
- 8										
- 10										

Profil de la classe en noir

Profil du candidat en rouge



Correspondant à la moyenne des notes des matières enseignées en deuxième année (année de l'examen), arrondie à l'entier le plus proche.

EXAMEN BTS - MCI	EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHÈSE GRILLE D'ÉVALUATION	ANNEXE III
-----------------------------	--	-------------------

Epreuve orale Coefficient 8 / 28 Durée totale max. 1h 45'
 Exposé : 40' max. - Lecture des documents et discussions : 15'. - Questions 40' max. - Evaluation 10'

Candidat :	Centre :	Date :	Jury :
-------------------	-----------------	---------------	---------------

	TS1	TS2
Entreprise : Durée		
Sujet ou Objectif :		

Prof. :	Prof. :	Prof. :	Industriel	Note d'oral retenue B	Note proposée Equipe Pédago. A	Report Note A	Report Note B x 3	Total	A reporter
				/ 20	Moy Centre	/ 20	/ 60	/ 80	/ 20

ETUDE DU DOSSIER TECHNIQUE (SUPPORT DE L'ÉPREUVE) : --

Définir le sujet de l'étude (objectif.) Choisir des documents pertinents sur le plan technique et économique. Analyser et exploiter des résultats : en faire la synthèse. Rédiger un document de qualité (structure, expression française, graphismes.)									
Total 1						/ 3			

EXPOSÉ ORAL : -- **++**

Exposer selon un déroulement logique : Expliquer l'objectif du stage ou de l'étude. Situer et développer le contexte (moyens) humain matériel délais et prix. Effectuer la synthèse par rapport à l'objectif. Analyser, interpréter.									Heure de début :
S'exprimer oralement : Utiliser un vocabulaire clair et précis. Maintenir un bon rythme d'expression (rapide, lent, saccadé ...)									
Posséder son sujet : Exposer sans trop de références aux notes gérer son temps									
Utiliser les outils de présentation : Rétroprojecteur, tableaux divers, micro-ordinateur.									Heure fin :
Total 2						/ 5			

QUESTIONS : --

Les questions doivent permettre d'aborder les points suivants :

Maîtrise effective des tâches liées au projet et des contenus présentés									H. début :
Justification des démarches des solutions et des résultats : (rigueur et qualité) Part du travail effectué :									
Approfondissements dans l'environnement lié au travail proposé.									H. fin :
Total 3						/ 12			

Notes : Penser à présenter aux candidats les membres du jury et les auditeurs libres. Choisir un «chronométrateur».
 Laisser une copie de synthèse au Chef de Centre qui transmettra l'original au Service des Examens.

